

La pureté des éléments et l'invocation de Créuse dans « Ion »

Marie Delcourt

Citer ce document / Cite this document :

Delcourt Marie. La pureté des éléments et l'invocation de Créuse dans « Ion ». In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 17, fasc. 1-2, 1938. pp. 195-203;

doi : 10.3406/rbph.1938.1244

http://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1938_num_17_1_1244

Document généré le 27/06/2017

MÉLANGES

LA PURETÉ DES ÉLÉMENTS ET L'INVOCATION DE CRÉUSE DANS « ION »

(vv. 870 sqq).

Il arrive fréquemment, dans les tragédies grecques, que l'on invoque les Éléments. C'est généralement une personne outragée ou souffrante qui prend la Terre, les Eaux, le Soleil à témoin, les invitant à connaître une injustice dont elle est victime. Tout ce que dit Prométhée dans la pièce d'Eschyle est enfermé entre deux appels de ce genre : « Voyez ce que, dieu, je souffre de la part des dieux », dit-il, après avoir « appelé » l'Éther et les Vents, les Sources et la Mer, la Terre et le Soleil (*Prom.* 88 sqq). Et son dernier cri reprend exactement le premier : « O Majesté de ma mère, et toi, Éther, qui fais rouler autour du monde la lumière offerte à tous, voyez-vous bien les injustices que j'endure? » (*Prom.* 1091 sqq., trad. Mazon). Il y a quantité d'attestations du même genre dans nos textes tragiques.

Elles reposent sur une croyance constante qui peut se résumer ainsi : les Éléments sont *purs* et ils sont *puissants*. Démosthène dit en parlant de ceux qui ont trahi Athènes et servi Philippe qu'ils n'ont rougi ni devant le Soleil, ni devant la Terre de leur patrie, ni devant les temples, ni devant les tombeaux ⁽¹⁾.

(1) Οὔτε τὸν ἥλιον ἠσχύνοντο, οὔτε τὴν γῆν πατρίδα οὔσαν (renforcement topique, γῆν seul suffirait), ἐφ' ἧς ἔστασαν, οὔτε ἱερὰ οὔτε τάφους, DÉMOSTH. 19, 267. Un passage curieux des *Lois* (II, 25,

Sur le plan mythique, la croyance se traduit en légendes : en présence du crime d'Atrée, le Soleil a renversé son cours ⁽¹⁾ ; les Fleuves feront de même devant Médée, ses malheurs et sa vengeance ⁽²⁾. De plus, si les Éléments sont souillés, ils punissent directement le coupable en le rejetant. Œdipe, ne pouvant plus vivre parmi les hommes, demande qu'on le cache, ou qu'on le tue, ou qu'on le jette à la mer. Ce vœu d'évasion revient ailleurs, par exemple dans la bouche d'Io (*Prom.* 582 sqq.). Mais Œdipe est souillé de crime ; les Éléments le repousseront. « Si vous ne respectez plus les générations mortelles, dit Créon au chœur, ayez honte, du moins, devant la flamme du Soleil qui nourrit toutes choses, de montrer une telle souillure à découvert, souillure que ni la Terre, ni la Pluie sacrée, ni la Lumière ne peut recevoir » ⁽³⁾.

La puissance des Éléments explique leur présence dans les serments. Ils apparaissent dans deux serments de l'*Illiade* qui,

63) de Cicéron, malheureusement altéré, semble montrer que l'antinomie entre la pureté de la Terre et la souillure que lui inflige la présence des morts était encore sentie.

(1) Allusions dans la tragédie : *Iph. T.*, 192, *Or.* 1002 sqq. *EUR. El.* 727 avec la restriction λέγεται, τὰν δὲ πίστιν σμικρὰν παρ' ἔμοιγ' ἔχει.

(2) *Médée* 409 : ἄνω ποταμῶν ἱερῶν χωροῦσι παραί. Le scholiaste ne sent plus là qu'un lieu commun littéraire. Il est à remarquer que le mot ἱερῶν tombe chez Ovide dans les passages où il reprend l'expression, devenue proverbiale après avoir été dépouillée de sa valeur religieuse (*Hér.* V, 29 ; *Tristes* I, 8, 1).

(3) *Oed. R.*, 1423 sqq :

εἰ τὰ θνητῶν μὴ κατασχύνεσθ' ἔτι
γένεθλα, τὴν γοῦν πάντα βόσκουσαν φλόγα
αἰδεῖσθ' ἄνακτος Ἥλιου, τοιόνδ' ἄγος
ἀκάλυπτον οὕτω δεικνύναι, τὸ μήτε γῆ
μήτ' ὄμβρος ἱερὸς μήτε φῶς προσδέξεται.

Jebb, dans sa note sur ἱερὸς ὄμβρος, fait remarquer, avec des textes à l'appui, que ὄμβρος n'est pas un *synonyme*, mais un *symbole* de l'Élément humide ; l'idée de *fertilité* s'y ajoute. Le péché rend la Terre stérile (*Hés. Trav. et J.* 225-37). — Il y a une formule d'exécration analogue dans *Herc. Fur.*, 1295 sqq, mais le passage est probablement interpolé. L'interpolation prouve du reste combien l'idée était courante.

au surplus, sont à peu près les seuls passages homériques attestant le culte de la Terre (1). Ces formules sont fréquentes dans la tragédie : Médée invite Égée à jurer par la Terre et par le Soleil (*Médée* 746 et 752). Elles devaient du reste être d'usage courant, car on les retrouve dans toutes les cités et à toutes les époques (2), mais elles semblent être une caractéristique du style tragique, si l'on en juge par les nombreuses parodies des comiques (3).

Le serment s'accompagne souvent d'une imprécation très explicite. Celle-ci est d'autant plus terrible qu'elle porte sur le corps mort, car, si les Éléments rejettent celui-ci, aucune expiation ni purification n'est plus possible. Hippolyte, pour persuader son père de son innocence, déclare d'abord que, dans cette Lumière et sur cette Terre (*Hipp.* 994-5 : *φάος τόδε καὶ γαῖαν*), il n'y a pas d'homme plus pur que lui ; il jure ensuite par Zeus et par la Terre (1025), après quoi il ajoute (1027 sqq.) :

*Ἦ τᾶρ' ὀλοίμην ἀκλεῆς ἀνόνημος,
καὶ μήτε πόντος μήτε γῆ δέξαιτό μου
σάρκας θανόντος, εἰ κακὸς πέφυκ' ἀνῆρ.*

Pylade, engageant sa foi à Oreste, accepte, s'il manque à son serment, d'être repoussé, mort, par la Terre et par l'Éther, — allusion à la croyance du temps aux âmes qui s'en allaient vers les régions supérieures (4).

(1) Serment d'Agamemnon par Zeus, la Terre, le Soleil et les Erinyes (*Il.* XIX, 258 sqq.), par Zeus, le Soleil, la Terre, les Fleuves et les Erinyes (*Il.* III, 276 sqq. Cf. III, 103).

(2) Serment de la Chersonèse Taurique, 3^e s. avant J.-C. MICHEL, *Recueil*, n^o 1316, ll. 1 et 50.

(3) ANTIPHANE (Kock, frg. 296) ; *μὰ γῆν, μὰ κρήνας, μὰ ποταμούς, μὰ νάματα* ; PHÉRÉCRATE (frg. 195) avait parodié le *ὃ φάος ἀγνόν* de SOPHOCLE (*El.* 86) ; PHILÉMON, frg. 79 et THÉOGNOTUS (frg. 1), reprennent *Médée* 57 ; cf. aussi STRATON, frg. 1 v. 41 et 47 ; NICOSTRATE, frgs 4 et 5.

(4) *Or.* 1086-7 *Μήθ' αἶμά μου δέξαιτο κάρπιμον πέδον | μὴ λαμπρὸς αἰθήρ.* — *Αἶμα* fait difficulté, mais le sens paraît certain. Le scholiaste entend : *μήτε τὸ σῶμα μου ἀποθανόντος ἢ γῆ παρεδέξαιτο, μήτε εἰς αἰθέρα ἢ ἐμὴ ψυχὴ χωροίη.* L'idée était populaire, car elle figure dans les formules d'exécration *μὴ γῆ βατὴ μὴ θάλασσα πλωτὴ*

Toutes ces formes d'attestations impliquent donc un *recours à l'ordalie*. L'ordalie est mentionnée sous une forme grossière et matérielle dans le passage fameux d'*Antigone* (264-5) où le veilleur s'offre à affronter les épreuves en usage afin de prouver son innocence. De plus, dans quantité de passages, se trouve impliquée la croyance que postule l'ordalie : les Éléments sont purs et le mal les outrage ; il sont puissants et punissent le coupable.

C'est ainsi qu'ils sont invoqués par des victimes qui demandent vengeance (*Ag.* 1323, *Esch. Suppl.* 24 sqq, *Soph. El.* 86-7, *Médée* 57). Leurs amis font de même (*Médée* 148, 1251), ainsi que celui à qui l'on propose une action coupable (*Hipp.* 601), ou celui qui rougit de sa conduite (*Hipp.* 672), ou encore celui qui accuse (*Hipp.* 886). Le seul passage de Sophocle où se trouve explicitement mentionné le culte de la Terre, c'est le cri par lequel le chœur la prend à témoin de ce que Néoptolème a souffert (*Phil.* 391). Les Éléments sont les alliés naturels de l'innocent contre le coupable.

C'est pourquoi ils sont invoqués par celui qui va se faire justice à lui-même et qui cherche par là à rassurer sa conscience. Étéocle (*Sept* 69 sqq.) prend à témoin Zeus, la Terre, les dieux nationaux, l'Ara et l'Erinys née de la colère de son père, cri provoquant, presque sacrilège, qui montre à quel point il se sent sûr de son droit. Médée a une audace analogue (*Médée*, 764). Oreste, après avoir tué sa mère, ordonne qu'on montre au jour le filet qui a servi à assassiner son père, afin que le Soleil témoigne en faveur du justicier (*Choéph.* 983 sqq.), c'est à dire condamne seulement le premier meurtre, celui d'Agamemnon, et approuve au contraire le second : sentiment exprimé également par Euripide dans *Électre* (866 et 1177), mais critiqué comme impie par le même Euripide dans *Oreste* (821 sqq.) où l'esclave phrygien atteste les éléments en un style plus qu'à demi parodique (1496). Euripide considère certainement comme coupable de démesure Hercule qui annonce :

ἀλλ' ἐκριζωθήσεται). (Audollent, *Defixionum tabellae*, p. LIII ; C. I. A., III, 1423).

*Νεκρῶν ἀπάντων Ἴσμηνὸν ἐμπλήσω φόνου
Δίρκης τε νᾶμα λευκὸν αἵμαχθήσεται (Herc. F. 571-2).*

Les fleuves sont sacrés et c'est déjà les souiller que d'y jeter des morts ; au *μίασμα* de la mort (*νεκρῶν*) s'ajoute ici celui du meurtre : *φόνου* (1).

La croyance à la pureté des éléments donne sa portée à la dernière parole de Polyxène, que les commentateurs n'ont généralement pas comprise :

᾽Ω φῶς, προσειπεῖν γὰρ σὸν ὄνομ' ἔξεστί μοι (Héc. 435).

En même temps elle fait ses adieux à la Lumière — étant innocente, elle a le droit de l'invoquer — et elle la prend à témoin de l'injustice de sa mort. C'est ainsi aussi qu'Admète comprend le salut d'Alceste :

*Ἄλιε καὶ φάης ἀμέρας
οὐράνιαι τε δῖναι νεφέλας δρομαίου (Alc. 244-5).*

Il le prend pour une protestation d'innocence, car il répond : « Le Soleil nous voit, toi et moi, tous deux bien malheureux, n'ayant rien fait aux dieux pour mériter la mort ».

On pourrait aisément réunir des passages où les Éléments représentent une justice plus rapide, ou plus clairvoyante, ou plus exigeante que celle des Dieux. Admète paraît bien les considérer comme une juridiction supérieure. Dans les *Héraclides* (748 sqq), le chœur prie la Terre, la Lune et le Soleil de porter jusqu'au trône d'Athéna la nouvelle de l'agression contre les suppliantes. Philoctète, qui invoque les promontoires, les prairies, les bêtes de Lemnos, demande à la Terre et au Volcan si ce qu'il souffre est supportable. Ulysse lui répond que ce qui arrive est voulu par Zeus (*Phil.* 986 sqq.). Les Dieux peuvent se servir du mal pour l'exécution de leurs desseins ; les Éléments exigent que tout acte soit pur.

(1) Une légende connue par des documents tardifs, mais qui est peut-être ancienne, voulait que les eaux de Dirce rougissent en présage du malheur (Diod. de Sic. XVII, 10, 4. — ÉLIEN, *Var. Hist.* 12, 57). Ce qui rend la légende suspecte, c'est qu'elle figure dans une banale série de miracles chez SÉNÈQUE (*Œd.* 171) et STACE (*Théb.* IV, 374). Cependant, l'idée a des précédents anciens (*Iliade*, XI, 53-4).

Cette croyance explique les vers où la nourrice démontre à Phèdre que son amour n'est pas coupable. Elle lui dit :

Φοιτᾶ δ' ἂν αἰθέρ' ἔστι δ' ἐν θαλασσίῳ
κλύδωνι Κύπρις, πάντα δ' ἐκ ταύτης ἔφν (Hipp. 447-8).

Le raisonnement repose évidemment sur l'idée d'Aphrodite mère de toutes choses, exprimée dans un fragment célèbre d'Eschyle, mais également sur celle de la pureté des Éléments qui ne pourraient accueillir Cypris si elle n'était pure elle-même. La mention de l'Éther dans ce passage est tout à fait caractéristique.

* * *

Un passage d'*Ion* demande une explication un peu plus détaillée. Au moment où Créuse apprend que son mari a eu un fils sans qu'elle le sache, elle atteste les dieux qu'elle ne cachera pas plus longtemps la naissance du sien. Le sentiment est le même que celui des passages qui ont été réunis ci-dessus, où l'on voit un personnage pressé de se venger prendre les Éléments à témoin de son bon droit. Ce qui se passe dans l'esprit de Créuse est plus complexe. Elle se reproche d'avoir étouffé si longtemps un secret dont elle est maintenant déterminée à ne plus rougir. Les dieux et les hommes l'ont trahie ; ils valent moins qu'elle ; pour une tache dont elle n'est pas responsable, elle a laissé gâter toute sa jeunesse ; le temps est venu de balayer tous ces scrupules. Et elle s'écrite :

Ἄλλ' οὐ τὸ Διὸς πολύαστρον ἔδος
καὶ τὴν ἐπ' ἑμοῖς σκοπέλοισι θεὰν
λίμνης τ' ἐνὸδρου Τριτωνιάδος
πότνιαν ἄκταν,
οὐκέτι κρύψω λέχος (Ion, 870-4).

« Non, par le palais étoilé de Zeus, par la déesse qui règne sur les rochers, par la rive sainte du lac Tritonis, je ne cacherai plus ma faute » (trad. Grégoire).

L'appel aux Éléments s'explique exactement comme dans le passage des *Choéphores* où Oreste montre au Soleil l'instrument du meurtre d'Agamemmon : un coupable (là Oreste, ici

Créuse), fautif aux yeux des hommes, en appelle à la juridiction supérieure des Êtres parfaitement purs et déclare que sa faute a été causée par un autre. Tel est aussi le sentiment d'Étéocle s'armant contre son frère, de Médée s'armant contre son mari. L'appel aux Éléments équivaut à une récusation.

Créuse invoque d'abord *Διὸς πολύαστρον ἔδος*, c'est à dire, en une seule image, Zeus et le Ciel avec le Soleil. On attend ensuite l'invocation à la Terre, puis — ce genre de prière comprenant souvent trois termes — le nom des Eaux ou de la Mer. Euripide renouvelle l'idée par des images significatives. La fille d'Érechthée, né lui-même de la Terre, s'adresse à Athéna, reine de la terre attique, et, spécialement, aux grottes qui ont été témoin de sa faute involontaire (*Ion*, 19).

Mais Athéna est aussi la reine des Eaux. Euripide rappelle ici une légende qu'Eschyle a évoquée dans les *Euménides* (293) et qui fait naître la déesse sur les rives du fleuve Triton ou du lac Tritonis en Libye. Le nom figure dans l'appel d'Oreste à sa protectrice, où il s'explique parfaitement : Oreste veut montrer toute l'extension du culte d'Athéna et il jette vers elle un cri qui doit aller jusqu'au bout du monde. Au contraire, la mention du lac Tritonis dans *Ion*, à première lecture, fait difficulté. En effet, Créuse y invoque un *être absent*, ce qui est tout à fait exceptionnel. Or, dans la vie courante, il y avait une « règle générale : on ne jure point par une divinité qui n'a pas de sanctuaire dans la cité ; comment la prendre à témoin puisqu'elle n'est pas là ? » dit Glotz. (1). Dans la poésie, ce principe est également appliqué. On prend à témoin un Dieu ou un Élément omniprésent que l'on rattache par une allusion au site dans lequel on se trouve. Agamemnon, dans l'*Iliade*, jure par Zeus de l'Ida (III, 276). Dans *Philoctète*, toutes les invocations aux Éléments sont converties en appels au paysage lemniens (986, 1040), comme si le héros se cramponnait aux divinités de l'île qui l'a vu souffrir. Que Créuse, Athénienne,

(1) GLOTZ, *Études sociales et juridiques sur l'antiquité grecque*, 1906, p. 102.

parle des grottes d'Athènes, même dans une invocation prononcée à Delphes, cela n'a rien d'étonnant. Mais pourquoi nommer la rive sainte du lac Tritonis?

La réponse nous est donnée par un passage d'Hérodote. Une invocation aux Éléments est toujours, lorsqu'on va au fond des choses, un recours à l'ordalie. Mais Hérodote nous dit de plus qu'il y avait au bord du lac Tritonis, près de la Petite Syrte, de véritables ordalies. Elles étaient rattachées au culte d'une déesse, fille de Posidon et de Tritonis, qu'il identifie avec Athéna. Elles étaient destinés à prouver la virginité. Chaque année, les « jeunes filles d'Athéna » donnaient des jeux où elles se battaient à coups de pierres et de bâtons. Celles qui mouraient de leurs blessures étaient dites *ψευδοπάρθενοι* (1).

C'est évidemment à ces épreuves que pense Euripide : Créuse, en mentionnant la déesse qui y préside, accepte implicitement de s'y soumettre. On objectera que, dans ces jugements, ce n'est pas l'Élément qui joue le rôle principal. Mais tout donne à penser que ces batailles se sont substituées à une ancienne épreuve par l'eau qui servait à prouver la virginité des filles. Un passage de Pausanias, qui dit que, parmi les femmes, seules les vierges peuvent plonger (2), est peut-être interpolé, mais il y a des légendes anciennes où l'on voit des accusées descendues à la mer et attachées à la poupe d'un bateau. Si elles arrivent vivantes à la fin de la traversée, c'est que la Mer les déclare innocentes. On connaît la légende de Phronimé, fille du roi crétois Étéarchos, celle de Skylla, où les anciens du reste ont cru voir, non une ordalie, mais un châtiment (3). Il est très probable qu'au bord du lac libyen,

(1) HÉROD., IV, 180.

(2) X. 19, 2 : *καταδύονται ἐς θάλασσαν γένους τοῦ θήλεος αἱ καθαρώς ἔτι πάρθενοι.*

(3) Hérod. IV. 154. — Schol. d'*Hipp.* 1200 ; Apollodore, III, 15, 8. L'histoire d'Augé, fille d'Aléos, violée par Hercule, repose certainement sur une idée analogue. Apollodore la raconte deux fois, disant, d'abord (II, 7, 4), qu'Aléos livre sa fille à Nauplios, fils de Posidon, pour qu'il la vende loin du pays : Nauplios la donne à Teuthras qui l'épouse ; dans la

l'épreuve de virginité faite au nom d'une déesse, fille de Posidon et de Tritonis, était également, à une époque plus ancienne, une ordalie par l'eau.

Au surplus, quels qu'aient été les moyens par lesquels on déterminait les *ψευδοπάρθενοι*, il est certain que c'est à cette épreuve qu'Euripide fait allusion. Créuse a déjà montré de l'audace en invoquant, elle, *ψευδοπάρθενος*, la déesse vierge Athéna. Elle va plus loin encore en l'invoquant sous un nom qui rappelle des épreuves de virginité. Comme Étéocle, comme Médée, comme Oreste, elle prend pour juges de son bon droit les divinités mêmes que sa faute aurait dû offenser. Elle fait de plus allusion à une ordalie précise, en vigueur au v^e siècle. Cela prouve combien, pour Euripide, l'appel à l'arbitrage divin, latent dans toutes les invocations aux Éléments, était encore clair. Et la formule elle-même est un exemple curieux du style elliptique, de l'art raffiné du poète.

Marie DELCOURT.

TERRORIBUS OU ERRORIBUS ?

(Sénèque, *De vita beata*, IV, 5).

Au début de son traité *De la Vie heureuse*, Sénèque s'efforce de définir le vrai bonheur. Parmi diverses définitions, l'une retient plus particulièrement notre attention : être heureux, c'est avoir une âme libre, affranchie des passions. Mais comment acquérir une telle liberté ? Sénèque répond : *Hanc (libertatem) non alia res tribuit quam fortunæ negligentia : tum illud orietur inaestimabile bonum, quies mentis in tuto collocatae et subli-*

seconde version, Aléos livre sa fille à Nauplios pour qu'il la tue (III, 9, 1 ; id. ap. Paus. VIII, 48, 5). Le fils de Posidon a dû recevoir Augé pour l'éprouver ; l'épreuve, si terrible qu'elle pouvait sembler une condamnation à mort, a été favorable à la jeune femme aimée par Hercule. Apollodore aura supprimé le détail de l'épreuve qu'il ne comprenait plus.